

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **3 octobre 2016, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

490, chemin de Saint-Edgar

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 10.1

Accepter une marge de recul arrière de 8,36 mètres au lieu des 9,00 mètres prescrits.

Donné à New Richmond,
Ce 30^e jour d'août 2016

Céline LeBlanc
Greffière